



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Le Tampon - Saint-Joseph - Saint Philippe

Envoyé en préfecture le 27/06/2014
Reçu en préfecture le 27/06/2014
Affiché le
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

AFFAIRE N°01

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire
du 06 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi quatre du mois de juin à quinze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : **51**

Présents : **44**
Absents représentés : **04**
Absent : **03**

Affiché le
Au Siège de la CASUD et
dans les communes membres

ETAIENT PRESENTS

GROSSET-PARIS Isabelle	GUEZELLO Alin	GAUVIN Solène
PAYET Stéphane	PAYET Priscilla	ROUSSEY François
PAYET Gilles	RIVIERE François	DIJOUX RIVIERE Mimose
LEBRETON Patrick	MALET Harry	GASTRIN Albert
BAUSSILON Inelda	RIVIERE Olivier	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle
MUSSARD Harry	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose-Andrée		RIVIERE Marie France
VIENNE Axel	ROBERT Pierre	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	THIEN AH KOON André	SELLIER Jessica
LANDRY Christian		PAYET Paulet
VIENNE Raymonde	HOARAU Jacquet	HOARAU Emmanuelle
YEBO Henri-Claude	MONDON Laurence	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	CLAIN José	PICARD Sabrina
HUET Henri-Claude	TURPIN Catherine	FONTAINE Colette
MOREL Harry Claude		VLODY Jean Jacques
LEBON Marie-Jo	MAUNIER Daniel	

ABSENTS :

Monsieur Martial DAMOUR, Madame Mariette ORANGE, Madame Jacqueline FRUTEAU BOYER

REPRESENTES -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Madame Gilberte GERARD,
Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Monique BENARD
DESLAIS,

Envoyé en préfecture le 27/06/2014

Reçu en préfecture le 27/06/2014

Amorce le

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Le Tampon – Saint-Joseph – Saint-Philippe

Conseil Communautaire
Séance du mercredi 04 juin 2014 à 15h00

AFFAIRE N°01

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 06 mai 2014

Note de synthèse

Le Président soumet à l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Communautaire du 06 mai 2014. Il demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal de la séance précédente.

DISCUSSION :

Monsieur Rito MOREL constate que le procès-verbal du conseil précédent n'a pas été remis avant le conseil du 04 juin 2014, il précise qu'il ne sera pas possible de l'approuver.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

– De reporter à la prochaine séance l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 06 mai 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 3ème Vice-Président de la CASud



Olivier RIVIERE

